

PLATEFORME INDUSTRIELLE

ET LOGISTIQUE MULTIMODALE

E

LOG'IN

THIONVILLE

4

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2023



SOMMAIRE

LA GOUVERNANCE DU SITE PORTUAIRE	5
L'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC EUROPORT	6
LE PROJET DE DÉSENCLAVEMENT DU SITE PORTUAIRE	10
LA PROMOTION ÉCONOMIQUE DU SITE PORTUAIRE	11
LE FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT MIXTE	19



LA GOUVERNANCE DU SITE PORTUAIRE

La Moselle à grand gabarit est une infrastructure fluviale de premier ordre à l'échelle européenne qui connaît en 2023 un trafic de 4,3 millions de tonnes.

Cette dynamique repose notamment sur le site portuaire de Thionville-Illange, composé du port public, des emprises foncières propriétés du Syndicat mixte ouvert (SMO) E LOG'IN 4 et du port privé GEPOR. Doté d'une position géographique stratégique, d'une desserte ferroviaire directe et d'une proximité avec l'autoroute A31, le site offre d'importantes disponibilités foncières.

Pour structurer cette dynamique, un SMO aujourd'hui dénommé E LOG'IN 4 a été créé le 8 janvier 2014. Constitué des six intercommunalités du Nord Mosellan et de la Région Grand Est, le SMO a pour objet la création, l'aménagement, la gestion et le développement, dans le cadre d'une ZAC, de l'espace portuaire jouxtant le port public.

La vocation du projet est de constituer une plate-forme logistique tri-modale et industrielle de production, transformation, assemblage et distribution.

L'implantation de ces entreprises conduira à la création de 2 000 nouveaux emplois directs sur un territoire possédant un savoir-faire industriel, marqué par sa position frontalière et son appartenance à la Grande Région.

La qualité stratégique des emprises foncières du SMO est reconnue puisque le site apparaît dans la liste des 78 terrains « clés en mains » pour des projets industriels publiée par l'Etat en juillet 2020.

De son côté, le Syndicat mixte ouvert pour la gestion des Ports Lorrains (SMOPL), qui gère le port public de Thionville – Illange, a souhaité saisir l'opportunité que représente la fin des concessions d'outillage public pour mettre en place une nouvelle organisation partenariale entre acteurs publics et privés permettant de mutualiser leurs forces et coordonner le développement de leurs activités.

La gestion des ports publics de Metz Mazerolle, du Nouveau Port de Metz et de Thionville-Illange est ainsi concédée pour une durée de deux ans et demi, depuis le 1^{er} janvier 2019, à la société CFNR Transport.

Au regard des avantages et inconvénients de l'ensemble des modes de gestion envisageables, la concession de service a également été retenue par le SMOPL comme le mode de gestion le mieux adapté pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2023.

Après mise en concurrence, le Comité Syndical du SMOPL a décidé par délibération du 1^{er} juin 2021, d'approuver le choix de CFNR TRANSPORT comme attributaire de la concession transitoire pour l'exploitation des neuf sites portuaires relevant du SMOPL.

Cette concession est attribuée pour une période de 2,5 ans jusqu'au 31 décembre 2023.

Le début d'année 2024 doit être mis à profit pour la prise des décisions relatives à la gestion des ports publics.

L'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC EUROPORT

La plateforme multimodale E-LOG'IN 4 a pour vocation d'accueillir des activités logistiques et industrielles.

L'opération envisagée s'étend sur un périmètre situé sur les communes de Thionville, Illange, Uckange et Florange. La ZAC existante couvre une surface de 203 hectares correspondant à un potentiel de :

- 135 hectares cessibles ;
- 300 000 à 500 000 m² de surface de plancher destinés à des bâtiments industriels et logistiques.



Vue d'implantations types, non contractuelle ne reflétant pas les discussions avec les prospects actuels



ETUDES ET TRAVAUX

Au titre de ses responsabilités de dernier exploitant sur le volet ICPE, Arcelor Mittal France (AMF) a finalisé ses travaux de dépollution dans la procédure de cessation d'activité et conformément à la loi ASAP du 7 décembre 2020 (décret du 19 août 2021) entrée en vigueur le 1^{er} juin 2022, le groupe attend son ATTES (attestation) Travaux afin de certifier la bonne réalisation des mesures de gestion conformément au mémoire en réhabilitation.

Afin d'accueillir le groupe Weerts signataire d'une Promesse Synallagmatique de vente sur le secteur Gassion Nord une étude commune AMF/ E-Log'In 4 a été financée pour caractériser les émanations gazeuses du sol et correspond à une EQRS (évaluation quantitative des risques sanitaires) prédictive qui permet de vérifier la compatibilité du site avec l'usage projeté ; il s'avère que les préconisations conclusives au travers des mesures constructives notamment, sont moins contraignantes que celles évoquées initialement.

Le groupe WEERTS devrait déposer un permis de construire et une demande d'autorisation ICPE (installation classée pour l'environnement) en 2024.

Le projet d'abattoir a été abandonné et les parcelles concernées ont été remises en commercialisation.

Les travaux d'aménagement du carrefour d'accès et de la voie de desserte au secteur Fensch Moselle et des réseaux en voirie semi définitive ont été finalisés courant 2023.

La démolition du pont rail sur la RD 653 est programmée pour le premier trimestre 2024.

Les études des carrefours de desserte des différents secteurs de la ZAC EUROPORT, avec notamment le département de la Moselle sont en cours de finalisation.

Diverses études environnementales ont été lancées conformément à l'arrêté portant autorisation environnementale unique de l'aménagement de la ZAC Europort du 27 juin 2022.

Zone Stelzklop

Construction d'une plateforme agroalimentaire transfrontalière Nord Lorraine.



Zone Gassion Nord

Construction d'une plateforme logistique de plus de 100 000 m²



LE PROJET DE DÉSENCLAVEMENT DU SITE PORTUAIRE

Le Syndicat Mixte E-LOG'IN 4 s'est donné pour objectif de concourir au développement économique en permettant l'émergence d'activités industrielles et logistiques grâce à la requalification des friches industrielles de la sidérurgie, situées sur les Communes de Thionville, Illange, Florange et Uckange, desservies par les voies fluviale, ferroviaire et routières.

Afin de conforter ce projet, il importe de réaliser le désenclavement de la zone portuaire en la reliant directement à l'A31, voire l'A31bis, par un franchissement adapté.

Dans cette optique, le parti d'aménagement retenu répond aux objectifs suivants :

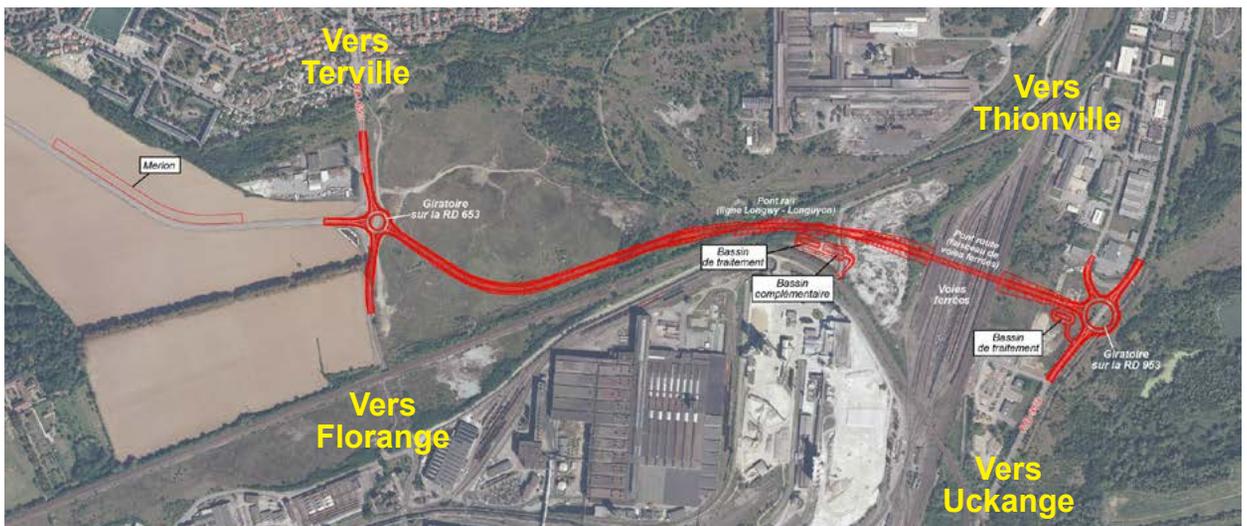
- assurer l'accès principal au site portuaire via le barreau routier de la RD653 prolongé depuis l'A31 ;
- prendre en considération l'augmentation du trafic poids lourds (environ 2 700 PL / jour en 2030 en plus de l'existant) ;
- assurer la sécurité du trafic.

Le projet de desserte, outre ces enjeux économiques, répond également à des enjeux environnementaux car il est destiné à favoriser le report modal vers les réseaux fluvial et ferroviaire.

La liaison projetée démarre sur un réaménagement de carrefour giratoire situé à l'entrée Sud de Terville (RD653) et se termine sur un autre giratoire situé au Sud de Thionville au droit de l'accès au port. L'infrastructure projetée s'étend sur environ 1 700 mètres.

Ce projet a fait l'objet d'un dossier de Déclaration d'Utilité Publique, initié par le Conseil Départemental de la Moselle. Dans ce cadre, une étude d'impact a modélisé les effets de l'opération et chiffré le coût des mesures liées à la prise en considération des effets sur l'environnement à environ 1,5 M€ (valeur 2014). Le coût de l'opération a été chiffré à environ 35 M€ HT (valeur 2021).

La construction de cet ouvrage routier, appelé de ses vœux par le SMO E-LOG'IN 4, fera l'objet d'un appel à projets destiné à mobiliser les soutiens financiers des partenaires potentiels d'une telle réalisation.



La ZAC EUROPORT, une zone d'activités commercialisée en quasi-totalité

SOPCILLANGE, LÂCHE EST, NORD ET SUD

Signature d'une promesse de vente pour le groupe Chevallier le 18 octobre 2021:

Les parcelles de Sopcillange, Lâche Est, Nord et Sud soit 552.282 m² font l'objet d'une promesse synallagmatique de vente pour un montant de 8.069.000,00 €. Le groupe Chevallier est un acteur de l'immobilier logistique qui envisage d'investir 70 Millions d'EUR sur site afin de développer 3 plateformes de 40 000 m² chacune dont 2 plateformes seront embranchées fer. Ce projet devrait aboutir à la création de 200 emplois directs dans une première phase. Le dépôt des dossiers de permis de construire et ICPE ont été effectués courant du premier trimestre 2023.



PARC À FONTE

Signature d'une seconde promesse de vente le 26 avril 2022

H2V Industry, filiale du Groupe Transports Malherbes, a signé un compromis de vente concernant l'acquisition des 310 765 m² (sous réserve d'arpentage) pour un montant de 4 661 475 €. H2V est spécialisée dans la production d'énergies renouvelables. H2V souhaite implanter 4 unités de production d'hydrogène vert de 100 MW chacune, soit une production de 56 000 T/an. Ce projet implique la création de 220 emplois sur site et fait partie des gigafactory de production d'énergie renouvelable avec la possibilité d'approvisionner le Sud de l'Allemagne et du Luxembourg. Destinée aux industriels du territoire et de la Grande Région ainsi qu'à la mobilité. L'hydrogène vert produit permettra d'avitailier les véhicules utilitaires, les poids-lourds mais aussi les barges transitant par le port de Thionville-Illange. H2V est partenaire de la démarche ZiBaC et travaille à des synergies entre les différentes filières et avec les industriels du territoire. Le lancement de la concertation publique est prévu pour le début du second semestre 2024 et la mise en service de la première tranche est envisagée pour 2028.



GASSION NORD

Signature d'une 3ème promesse de vente le 12 septembre 2022:

Le syndicat mixte a consenti l'attribution de la parcelle du Gassion Nord soit 287 045 m², sous réserve d'arpentage, pour un montant de 4 018 630 € au groupe Weerts, prestataire de service dans le domaine du transport et de la logistique.

L'ambition du groupe est de réaliser 2 halles logistiques embranchées fer pour un total de 125 000 m² avec accès au quai de 300 m de long existant. La création de cette plateforme permettrait la création de 350 emplois. ArcelorMittal est sur le point d'obtenir l'arrêté promulguant la cessation de ses activités ce qui permettra au Groupe Weerts de déposer ses demandes de permis de construire et d'autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement au cours du second semestre 2024.



GASSION SUD

Une lettre d'intention d'achat du groupe Hubert a été réceptionnée le 23 octobre 2023, elle porte sur l'acquisition d'une parcelle de 2 ha pour permettre le regroupement de plusieurs entités du groupe Hubert. Cette parcelle serait cédée au prix de 700 000 €.

Le projet consiste en la construction d'un ensemble de bâtiments totalisant une surface de 5 à 6 000 m² dédié au déploiement d'activités de distribution de pièces automobiles auprès des grossistes et revendeurs. Ce positionnement permettra au prospect de capter les flux en provenance de Metz et de Thionville. Dans une hypothèse favorable qui permettrait le rassemblement des agences de Metz et Longwy sur site, l'effectif pourrait être porté à 110 emplois.

Les 5,8ha restants sur ce secteur sont fléchés vers un projet de petite logistique pour lequel plusieurs investisseurs ont signifié un intérêt au cours de l'année 2023.



FENSCH RD



- **Le syndicat mixte E-Log'In 4 avait consenti l'attribution de la parcelle Fensch RD soit 22 489 m² pour un montant de 500 000 € à la SCIC du Pôle Agroalimentaire Transfrontalier Nord Lorrain pour la création d'un centre d'abattage de proximité.**

Les financements n'ayant pas pu être obtenus, ce projet est malheureusement abandonné. Ce dernier consistait en la construction d'un bâtiment de 1 500 m² destiné à accueillir un abattoir multi-espèces avec prestations de découpe et de transformation destiné aux éleveurs actionnaires de la SCIC. Une quinzaine d'emplois été envisagés sur site, le permis de construire avait été obtenu.

Cette emprise 2 ha a été complétée par les 2,7 ha disponibles dans la continuité et remise en commercialisation.

- Signature d'une 4^e promesse de vente le 7 juillet 2023 :

Le SYDELON a manifesté son souhait d'avancer avec la signature d'une promesse de vente afin d'acquérir une parcelle de 2 ha pour un montant de 600 000 EUR dans l'objectif d'y installer un centre de transfert des emballages ménagers et des ordures ménagères.

La création d'une unité de méthanisation est également en discussion sur la parcelle connexe de 2ha, ce qui achèverait la commercialisation du secteur Fensch.

Zone Lâche Est

Construction de deux halles de production



Zone Lâche Nord et Sud

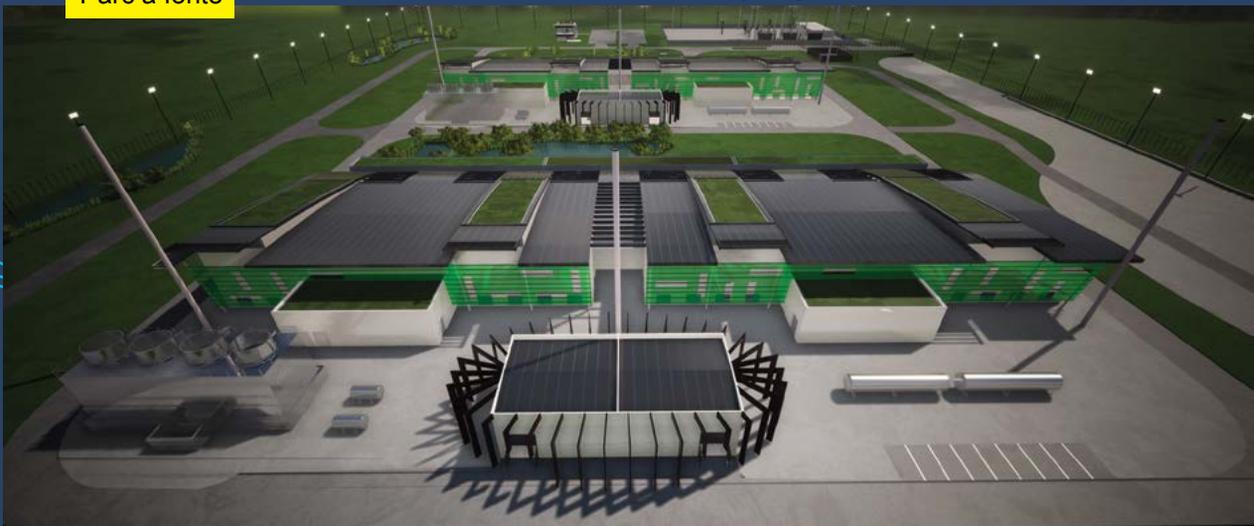
Destination des parcelles : plateforme logistique



Vues d'implantations types, non contractuelle ne reflétant pas les discussions avec les prospects actuels

Parc à fonte

Construction d'une unité de production d'hydrogène



Enjeux à venir : la raréfaction du foncier et l'attractivité du territoire

Les stratégies locales de sobriété foncière ont commencé à prendre forme dans le cadre de la loi ZAN. L'émergence de projets logistiques "durables", tels que la logistique décarbonée du dernier kilomètre se sont développés tandis que les projets de logistiques XXL émanant du e-commerce et de la grande distribution ont connu un retrait, en raison de la flambée des coûts de construction et de l'absence de perspective.

Malgré l'horizon du ZAN, on constate un repositionnement de certaines grandes métropoles en faveur d'un développement endogène. Mais comment attirer des entreprises si les réserves foncières ne permettent plus d'implantations ? Le sujet de l'attractivité territoriale reste un élément primordial de la stratégie de développement local. Chaque territoire va devoir identifier un avantage concurrentiel pour faire la différence avec son voisin.

Les territoires s'orientent vers des projets logistiques "durables", tels que la logistique décarbonée qui peut prendre plusieurs formes : logistique du dernier kilomètre impliquant l'utilisation d'une flotte de véhicules électriques, production d'énergie sur les toits des plateformes avec possibilité de fournir la consommation collective ou projets structurants tel que la production d'hydrogène vert sur le territoire impliquant des débouchés au niveau de la mobilité dans les territoires ou l'industrie (innovation en matière de process pour limiter l'impact sur l'environnement).

La hausse des projets endogènes en ce sens a été particulièrement stimulée par les grands programmes de soutien des politiques publiques (France Relance, France 2030), dans le cadre des démarches Territoires d'Industrie I et II. Le Thionvillois est aujourd'hui clairement identifié comme un territoire d'industrie ce qui a contribué à l'amenée et au développement des projets. Par l'intermédiaire d'une gigafactory qui sera raccordé au pipeline Mosa'Hyc, H2V s'inscrit dans un projet structurant pour le territoire dont les bénéfices permettront de réduire l'impact de l'industrie et de la mobilité lourde. Ce seront des projets de cette envergure qui feront toute la différence pour le territoire.

Par ailleurs, dans ce contexte de mutation du marché, les réalités divergent notablement selon les typologies d'utilisateurs. Face au manque de visibilité des chargeurs à court terme, les acteurs de l'immobilier logistique, dont le modèle repose sur une offre flexible, continuent d'être les principaux soutiens du marché. Le groupe Chevallier, qui projette de réaliser 3 plateformes de 40 000 m² chacune sur la ZAC Europort, se tient à disposition des utilisateurs potentiels afin de travailler en amont les projets d'investissement locatif et les prises à bail en s'adaptant aux impératifs des chargeurs. La flexibilité des preneurs contribue à la résilience du territoire. La baisse de la demande placée s'explique finalement en partie par le retrait des principaux consommateurs de plateformes logistiques XXL. En tant que prestataire, le groupe Weerts place ses propres clients sur la plateforme E LOG IN 4 et ne sera pas impacté par cet état de fait.

Le SMO E LOG IN 4 a su rebondir face à cette situation en sélectionnant les preneurs de ses terrains. Les projets suivent leur cours et devraient aboutir à partir de 2025.



LA COMPOSITION DU SYNDICAT

Le Syndicat Mixte rassemble désormais sept Intercommunalités : les Communautés d'Agglomération Portes de France-Thionville et du Val de Fensch, les Communautés de Communes de l'Arc Mosellan, de Cattenom et Environs, du Pays Haut Val d'Alzette et Bouzonvillois Trois Frontières ainsi que la Communauté de Communes Rives de Moselle et la Région Grand Est.

En effet, par arrêté préfectoral du 14 décembre 2023, les statuts du Syndicat Mixte E-LOG'IN 4 ont été actualisés et la Communauté de Communes Rives de Moselle est désormais membre du Syndicat. Les sept EPCI membres regroupent un territoire de plus de 1 189 km² composé de 140 Communes et comportent plus de 323 900 habitants.

Le Président du Syndicat est Jean-Charles LOUIS, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville et Adjoint au Maire de Thionville. Il a été réélu lors du Comité Syndical qui s'est réuni le 25 septembre 2020.

En 2023, la composition du Bureau Syndical et du Comité Syndical a été modifiée pour tenir compte de la désignation des nouveaux délégués de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs lors de la séance 7 mars 2023 et de la Communauté de Communes Rives de Moselle lors de la séance du 6 juillet 2023 ainsi que de l'élection de deux nouveaux Vice-Présidents (Comités Syndicaux du 30 mars 2023 et 20 décembre 2023).

LE BUREAU SYNDICAL au 20/12/2023

Le Bureau Syndical comprend le Président, les Vice-Présidents et les Asseseurs.

Président : Jean-Charles LOUIS

1^{er} Vice-Président : Gérard LÉONARDI

2^e Vice-Président : Jean-Paul TINNES

3^e Vice-Président : Rachel ZIROVNIK

4^e Vice-Président : Michel GHIBAUDO

5^e Vice-Président : Patrick RISSER

6^e Vice-Président : Rémy SADOCCO

1^{er} Asseseur : Marc LUCCHINI

2^e Asseseur : Serge JURCZAK

3^e Asseseur : Olivier POSTAL

4^e Asseseur : Rémy DICK

Il s'est réuni à 4 reprises durant l'année 2023 :

- 23 février
- 23 mars
- 11 juillet
- 20 décembre

Au cours de ces séances, il a notamment pris connaissance des rapports présentés au Comité Syndical.

Le Comité Syndical comprend 22 délégués titulaires et 21 délégués suppléants.

COMMUNAUTÉS D'AGGLOMERATION			
Titulaires		Suppléants	
PORTES DE FRANCE-THONVILLE		VAL DE FENSCH	
Jean-Charles LOUIS Olivier POSTAL Marie-Laurence HERFELD Marc LUCCHINI	Clémence POUGET Pierre CUNY Bernard VEINNANT Marc FERRERO	Jean-François MEDVES Rémy DICK Serge JURCZAK Gérard LEONARDI	Fulvio VALLERA Alexandre HOLSENBURGER Sylvia WALDUNG Audrey WATRIN

COMMUNAUTÉS DE COMMUNES			
Titulaires		Suppléants	
CATTENOM ET ENVIRONS		ARC MOSELLAN	
Rachel ZIROVNIK Hassan FADI	Michel SCHMITT Hervé GROULT	Michel GHIBAUDO Jean ZORDAN	Pascal JOST Paul-André BAUER
BOUZONVILLOIS TROIS FRONTIERES		PAYS HAUT VAL D'ALZETTE	
Roland SCHNEIDER Jean-Paul TINNES	Jérôme DEVELLE Jean-Luc SCHNEIDER	Daniel CIMARELLI Patrick RISSER	Gilles DESTREMONT Carmelo LO PRESTI
RIVES DE MOSELLE			
Julien FREYBURGER Jean-Luc QUENIEZ Nicolas DE SANCTIS	Henri OCTAVE Maurice LEONARD Laurent ERNST		

REGION GRAND EST	
Titulaires	Suppléants
Rémi SADOCCO Marie-Rose SARTOR Naïla HENNARD	Stéphanie KIS Véronique SCHMIT

Le Comité Syndical s'est réuni le 2 mars, le 30 mars, le 11 juillet et le 20 décembre 2023.

COMITÉ SYNDICAL DU 2 MARS 2023

Adoption du procès-verbal du Comité Syndical du 20 septembre 2022

- Débat d'Orientation Budgétaire 2023
- Cession de foncier au SYDELON sur le secteur « Fensch Moselle » en vue de la construction d'un centre de transfert de déchets
- Cession de foncier à la société ARKEA Real Estate sur le secteur « Gassion Sud » en vue du déploiement d'activités logistiques
- Avenant n°4 à la convention foncière conclue avec l'Etablissement Public Foncier de Grand Est (EPFGE) Transfrontalier Nord Lorrain

- Aménagement du carrefour d'accès à la ZAC EUROPORT permettant l'accès à l'abattoir – route de Metz – sur la RD953 à Thionville

COMITÉ SYNDICAL DU 30 MARS 2023

Adoption du procès-verbal du Comité Syndical du 2 mars 2023

- Installation des délégués de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs
- Election d'un Vice-Président
- Compte Administratif 2022
- Compte de gestion 2022
- Affectation des résultats de l'exercice 2022
- Budget Primitif 2023

COMITÉ SYNDICAL DU 11 JUILLET 2023

Compte-rendu des décisions du Président

Adoption du procès-verbal du Comité Syndical du 30 mars 2023

- Modification des statuts du Syndicat mixte E-LOG'IN 4 : approbation des nouveaux statuts et adhésion de la Communauté de Communes Rives de Moselle
- Ressources Humaines : modification du tableau des emplois
- Contribution des membres au Syndicat mixte E-LOG'IN 4

COMITÉ SYNDICAL DU 20 DÉCEMBRE 2023

Compte-rendu des décisions du Président

Adoption du procès-verbal du Comité Syndical du 11 juillet 2023

- Installation des délégués de la Communauté de Communes Rives de Moselle
- Election d'un 6ème Vice-Président
- Indemnités des Vice-Présidents
- Compte Rendu Annuel à la Collectivité 2022 de la ZAC EUROPORT
- Cession d'une emprise foncière de 2 ha à la SCI EMAILLERIE sur le secteur « Gassion Sud » en vue du déploiement d'un centre de distribution de pièces automobiles
- Modification d'agrément pour la cession au SYDELON d'une emprise foncière sur le secteur Fensch
- Projet de reprise des fonciers des ports privés de Thionville – Illange et de Mondelange – Richemont
- Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57
- Signature d'un bail civil et d'une convention d'occupation temporaire de biens immobiliers dans le cadre de mesures compensatoires avec NEXITY (SNCF)

LES COMPTES 2023

La clôture de l'exercice 2023 présente les résultats suivants :

	Dépenses	Recettes	Excédent / Déficit
Fonctionnement	199 582,92 €	292 000,82 €	+ 92 417,90 €
Investissement	93 492,35€	274 153,86 €	- 181 032,97 €

Compte tenu des résultats reportés des années antérieures, le résultat global de clôture présente ainsi un excédent de fonctionnement cumulé de 790 643,38 €.

102 mandats et titres ont été émis au cours de l'année 2023.

En 2023, l'unique ressource propre du Syndicat a été la contribution financière des six EPCI membres, calculée à raison d'1/3 selon la population, 1/3 selon la représentation au sein du Comité Syndical et 1/3 selon le potentiel fiscal.

Le montant total des contributions des membres a été fixé à 242 000 € en 2021, soit en moyenne près d'1 € par habitant.

	CONTRIBUTION 2022
CA VAL DE FENSCH	59 996 €
CA PORTES DE FRANCE THIONVILLE	59 994 €
CC CATTENOM ET ENVIRON	48 332 €
CC ARC MOSELLAN	25 501 €
CC BOUZONVILLOIS - TROIS FRONTIERES	24 913 €
CC PAYS HAUT VAL D'ALZETTE	23 264 €
TOTAL EPCI	242 000 €

Par ailleurs, une convention de répartition des ressources fiscales générées par les entreprises situées sur la ZAC EUROPORT a été signée le 7 décembre 2015 par le Syndicat et les Communes de Thionville, Florange, Uckange et Illange. Cette convention prévoit le reversement par les communes au Syndicat de la moitié du produit de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB).

Un dispositif similaire sera mis en œuvre en 2022 avec les Communautés d'Agglomération Portes de France-Thionville et Val de Fensch, qui permettra le reversement au profit du Syndicat de la moitié des produits intercommunaux de TFPB, CFE et CVAE.

CONVENTION DE MUTUALISATION

Une convention de mutualisation entre la Communauté d'Agglomération Portes de France Thionville et le Syndicat Mixte a été établie le 25 février 2014 et renouvelée par délibération du Comité Syndical le 25 septembre 2020, pour toute la durée de la mandature.

Dans la mesure où le Syndicat Mixte ne dispose pas de tous les services nécessaires à son fonctionnement quotidien, cinq agents sont mis à disposition du Syndicat par la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville dans le cadre d'activités accessoires pour assurer les missions inhérentes à la direction générale, aux finances, aux ressources humaines, au développement économique ainsi qu'aux missions d'urbanisme opérationnel.

La Communauté d'Agglomération met également à disposition du Syndicat certains matériels (logiciels, véhicules, matériels informatiques, photocopieurs, téléphonie, fournitures diverses) ainsi que ses locaux, pour la tenue de ses réunions.

La convention financière fixe ainsi les modalités de mise en œuvre des prestations ainsi que les modalités financières de remboursement par le Syndicat à la Communauté d'Agglomération.

Rapport d'activité 2023 du Syndicat Mixte E-LOG'IN 4 **Rédaction, conception et réalisation:** CAPFT

Crédits photographiques : Stéphane Thévenin - **Vues virtuelles :** HELIX SOLUTION

Impression : Prim Service - 100 exemplaires.

E-LOG'IN 4 : Un syndicat mixte pour associer tous les partenaires



Syndicat Mixte E-LOG'IN 4

4, avenue Gabriel Lippmann - 57970 YUTZ
Tél : 03 82 526 526